



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2026-73  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 avril 2026.

L'an Deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois d'avril à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29

Étaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Mesdames Antonella CELLOT-DESNEUX – Valérie GUARINO - Emilie TRINCHERO et Messieurs Vianney FURON - Jean-Baptiste DOUCET étaient excusés et avaient donné procuration.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A DIVERSES  
ASSOCIATIONS**

**Vu** l'existence d'un intérêt local résultant de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations imposant une affectation à la demande de subvention ;

Considérant les dossiers de demande de subvention transmis ;

Il est proposé le versement de subventions d'équipement aux associations suivantes :

Nom de l'association	Montant de la subvention	Vote	Membre(s) du Conseil ne prenant pas part au vote
A.V.C.R.	5 000,00 €	Ayant pris part au vote : 28 Vote Pour : 28 Vote Contre : 0	Valérie GUARINO
CARRY PÊCHE SPORTIVE	550,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 25 Vote Contre : 0	Laurent MARIN Guillaume SANTOS Valérie GUARINO Jean-Baptiste DOUCET
CLUB SUBAQUATIQUE DE CARRY LE ROUET	5 000,00 €	Ayant pris part au vote : 28 Vote Pour : 28 Vote Contre : 0	Valérie GUARINO
LES AMIS DE L'OLIVE CARRYENNE	500,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 25 Vote Contre : 0	Valérie GUARINO Jean-Baptiste DOUCET Emilie TRINCHERO Maya APRAHAMIAN
LES USAGERS DU PORT DE CARRY LE ROUET	1 000,00 €	Ayant pris part au vote : 25 Vote Pour : 25 Vote Contre : 0	Laurent MARIN Guillaume SANTOS Jean-Baptiste DOUCET Denis GALLICE
SAUVETAGE ET SURVEILLANCE EN MER DE LA CÔTE BLEUE	500,00 €	Ayant pris part au vote : 28 Vote Pour : 28 Vote Contre : 0	Valérie GUARINO
<b>Montant total</b>	<b>12 550,00 €</b>		

Il est précisé que les subventions feront l'objet d'un mandat administratif unique sur production des factures acquittées par chaque association.

Dans le cas où le montant de la facture serait inférieur, le montant de la subvention sera diminué d'autant.

A l'inverse, dans le cas d'un montant de facture supérieur, le montant de la subvention se limitera à celui voté par la présente délibération.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

**A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à attribuer les subventions d'équipements précitées. Les crédits correspondants sont prévus au Budget Principal 2026 de la commune ;

**DIT que** les subventions feront l'objet d'un mandat administratif unique sur production des factures acquittées par l'association.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
René-Francis CARPENTIER

